

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2012

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil mardi, le 5 juin 2012, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le maire suppléant, monsieur Alain Tétrault, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Sylvie Robidas	siège 2
Vincent Tremblay	siège 4

Absences motivées :

Jacques Madore	maire
Serge Allie	siège 3
Robert Fontaine	siège 5

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE SUPPLÉANT

Après avoir constaté le quorum, le Maire suppléant déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2012-06-151

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire suppléant;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Modification au devis concernant l'achat d'un camion : addenda numéro 1;
4. Acceptation de la soumission pour l'achat d'un camion;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**3. MODIFICATION AU DEVIS CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION :
ADDENDA NUMÉRO 1**

COMPTE TENU QUE la directrice générale a contacté tou-te-s les conseiller-ère-s pour l'addenda numéro 1 sur la modification au devis concernant l'achat d'un camion;

ATTENDU QUE l'addenda numéro 1 a été annoncé par la suite dans le SÉAO afin de modifier l'appel d'offres public pour l'achat d'un camion par la Municipalité;

Résolution 2012-06-152

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le conseil municipal ratifie l'addenda numéro 1 concernant l'achat d'un camion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN CAMION

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté d'amorcer le processus d'appel d'offres pour l'achat d'un camion selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 935 et suivants du Code municipal à la résolution 2012-05-137;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été annoncé dans le SÉAO pour l'achat d'un camion, en spécifiant les critères retenus dans le devis par la Municipalité;

ATTENDU QUE l'addenda numéro 1 sur la modification au devis concernant l'achat d'un camion a été annoncé dans le SÉAO selon les délais prescrits;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a reçu une soumission concernant les prix et les caractéristiques de camions;

ATTENDU QUE la soumission a été ouverte publiquement le 5 juin 2012 à 11 h conformément au document d'appels d'offres;

ATTENDU QUE Les Camions Inter-Estrie inc. a remis une soumission pour un camion 10 roues au montant de 136 950 \$ taxes non incluses;

ATTENDU QUE la soumission est conforme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire aller de l'avant avec le présent projet;

Résolution 2012-06-153

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

D'accepter la soumission présentée au Conseil municipal par Les Camions Inter-Estrie inc. pour un camion 10 roues au montant de 136 950 \$ taxes non incluses.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

6 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 10.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière